

[BRUNO CHAMOIN]

Président-directeur général d'Albingia

« L'objectif d'Albingia de devenir incontournable en risques d'entreprise est atteint »

■ À la veille de la clôture des renouvellements 2011, passage en revue du bilan sectoriel et des tendances tarifaires dans les risques d'entreprise.

Quel est le bilan 2010 d'Albingia ?

Après une année 2009 en retrait de 3,5%, à 175 M€ de chiffre d'affaires, l'exercice 2010 marque le retour de la croissance pour Albingia. La progression de 6% du chiffre d'affaires est homogène sur l'ensemble de nos segments d'activité, et elle est réalisée aussi bien auprès des petites et moyennes entreprises que des grands comptes.

Avec près de 20% de primes acquises en construction, la raréfaction du crédit en 2009 avait eu un fort impact sur notre activité. Aujourd'hui, le secteur construction repart, et nous en profitons. Mais au-delà de cette branche, 2010 se caractérise pour Albingia par un beau parcours en matière d'acquisition d'affaires nouvelles, en progression de 10% en nombre. En outre, la fréquence des sinistres est en baisse, et nous échappons à l'intensité. Sans préjuger des deux dernières semaines de 2010, et en dépit de Xynthia et des inondations varoises, notre sinistralité sera meilleure cette année qu'en 2009. Au total, notre rentabilité va s'améliorer.

Albingia ne travaille que sur les risques d'entreprise. Qu'observez-vous sur ce marché actuellement ?

Je ne crois pas aux croissances fortes dans ce métier, elles se traduisent forcément par une

dégradation des résultats techniques. Il faut être patient dans cette industrie. Albingia, créée en France voilà cinquante ans et qui pèse aujourd'hui près de 200 M€ d'activité, en est une illustration. Concernant les tendances de marché, après une longue période de baisses tarifaires, les résultats de bon nombre d'acteurs dictent aujourd'hui une hausse des cotisations. Pour faire notre métier, dégager du profit et rémunérer les actionnaires, le moment est venu, presque imposé, de redresser les résultats techniques. Et actuellement, le mouvement de marché s'oriente nettement vers ce rééquilibrage. Il est temps de parier sur la durée et le partenariat plutôt que sur les seuls tarifs qui, on le sait tous, ne descendront pas éternellement.

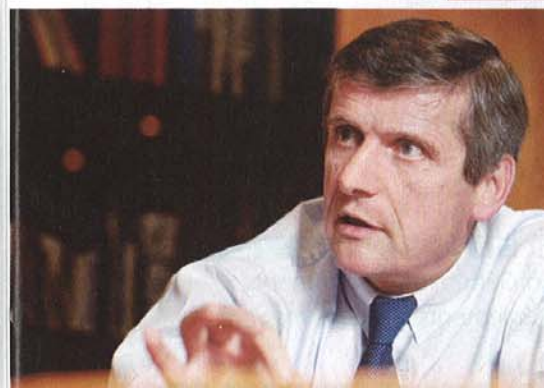
■ **POUR FAIRE NOTRE MÉTIER, DÉGAGER DU PROFIT ET RÉMUNÉRER NOS ACTIONNAIRES, LE MOMENT EST VENU, PRESQUE IMPOSÉ, DE REDRESSER LES RÉSULTATS TECHNIQUES.** ■

Quant à Albingia, notre objectif, fixé il y a cinq ans, d'être systématiquement interrogés et de devenir incontournables en risques d'entreprise, est atteint.

Que vous inspirent les évolutions du contrôle, avec l'Autorité de contrôle prudentiel ou la révision de la directive intermédiation engagée par l'Europe ?

À propos de l'Autorité de contrôle prudentiel, il est satisfaisant de constater la place importante réservée aux assureurs en son sein. Je formule le vœu que cet organisme naissant reste attentif au dialogue avec les compagnies. Albingia a toujours entretenu un dialogue fort avec le régulateur.

Quant à la directive sur l'intermédiation en assurance, Albingia ne travaille qu'avec le courtage et, aujourd'hui, les règles soumises aux courtiers des risques d'entreprise me semblent à la fois normales et pertinentes. En l'état, et après trois ans de fonctionnement, il me semble toutefois qu'il reste des choses à faire. L'initiative de révision de la directive par l'Union européenne est donc intéressante, car tout ce qui va dans le sens de la différenciation et de la technicité des acteurs est favorable à la profession. La gestion et le transfert des risques sont des sujets vitaux pour l'entreprise. C'est la moindre des choses que cela se fasse dans une



■ **LE CADRE PRUDENTIEL DE SOLVABILITÉ 2 VA DANS LE SENS DE LA RIGUEUR, EN PHASE AVEC NOS VALEURS. EN OUTRE, JE PENSE QU'IL PERMETTRA AU MARCHÉ D'AMOINDRIR LA CYCLICITÉ DU SECTEUR.** ■

SON PARCOURS

Bruno Chamoin, 57 ans, est diplômé de l'Institut supérieur du commerce.

■ Agriculteur et assureur, il est depuis trente ans chez Albingia

■ D'abord souscripteur construction, il est directeur général depuis 1991 et PDG depuis 2000.

totale transparence. Si la Commission européenne veut favoriser davantage la transparence et le devoir de conseil, c'est positif. Néanmoins, il importe d'appliquer totalement ce qui est prévu par les textes avant de s'engager sur une nouvelle réglementation. En outre, d'autres sujets réglementaires et fiscaux nous préoccupent. L'éventuelle réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, notamment, et, surtout, les taxes toujours plus importantes qui pèsent sur le secteur. L'assurance doit faire entendre sa voix sur le sujet majeur de la fiscalisation de la réserve de capitalisation.

Êtes-vous favorable au futur régime prudentiel Solvabilité 2 ?

Absolument, ce cadre prudentiel va dans le sens de la rigueur technique, en phase avec nos valeurs.

En outre, je pense que Solvabilité 2 permettra au marché d'amoindrir la cyclicité du secteur. L'image de la profession a pâti dans le passé des mouvements erratiques du marché. Certes, nous payons les sinistres après avoir perçu la prime, mais il est inimaginable d'échapper à la loi des grands nombres, et un mauvais risque chez un concurrent aura du mal à devenir très bon chez nous : la rigueur importe plus que tout. Albingia est d'ores et déjà prête pour fonctionner sous Solvabilité 2 dès janvier 2013.

Quels seront les grands enjeux de 2011 pour Albingia comme pour le secteur ?

Pour l'assurance dans son ensemble, il va falloir s'adapter à la très faible croissance du PIB national. C'est une donnée inévitable, qui oblige les acteurs à réévaluer leur velléité de

développement pour éviter le *dumping* tarifaire et se recentrer sur l'analyse technique des risques souscrits.

Pour Albingia, qui est aussi un assureur provincial (les intermédiaires franciliens ne contribuent qu'à hauteur de 20% de notre activité), il importe de renforcer encore notre représentation en régions, auprès des affaires petite et moyennes en particulier. Car notre stratégie s'appuie sur la masse des risques, PME-PMI et grands comptes, qui mutualise nos portefeuilles. Depuis trois ans maintenant, Albingia a beau coup gagné en notoriété, au-delà de ses branches historiques que sont les risques techniques au sens large ou la construction. Nous devons encore renforcer en 2011 le statut de généraliste des risques d'entreprise.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANE TUFFÉRY